

**Délégation générale
à la culture, au patrimoine et événements**
Direction des affaires culturelles

**Délégation générale aux actions citoyennes
à la politique de la ville**
Direction du développement territorial

Affaires suivies par
Service Coopération et développement culturel
cooperationculturelle@mairie-lyon.fr

Lyon, le 11 octobre 2024

OBJET : Lettre de Cadrage de l'appel à projet de la Ville de Lyon 2025 du volet culturel de la politique de la ville.

Madame, Monsieur,

Le nouveau contrat de ville « engagements quartiers 2030 » propose un cadre d'action au bénéfice des quartiers les plus en difficultés des communes de l'ensemble de la Métropole de Lyon afin d'œuvrer à la cohésion sociale d'ensemble de notre société urbaine locale. La convention territoriale de Lyon en précise les contours afin de le rendre plus proche des besoins des quartiers lyonnais et porte les dynamiques spécifiques aux territoires de la Ville de Lyon. Ces documents ont été construits dans le partenariat avec l'ensemble des acteurs de nos territoires et dans un échange constant avec ses habitants.

Ce nouveau contrat et cette nouvelle convention vont se mettre en œuvre dans une période où le besoin de renforcement de la cohésion sociale tant entre tous les quartiers de la Ville qu'au sein de chacun d'entre eux n'a jamais été aussi prégnant.

La coopération et le développement culturels constituent des axes d'intervention de la mise en œuvre conjointe de la politique culturelle et de la politique de la ville à Lyon, au service des personnes et des territoires. Dans ce cadre, la Ville de Lyon lance un appel à projet qui s'inscrit dans le respect et la mise en œuvre des droits culturels.

L'appel à projets 2025 *culture et quartiers prioritaires* a pour objectif d'accompagner des projets et des actions entrepris dans les territoires prioritaires de Lyon en les inscrivant si possible dans la durée, de mobiliser de nouveaux acteurs, et d'impliquer les habitants dans les projets.

L'appel à projet vise à contribuer d'une manière significative aux orientations du volet culture de la politique de la Ville en veillant à apporter des réponses aux enjeux sociaux et urbains des quartiers prioritaires, quartiers en politique de la Ville (QPV) et quartiers populaires métropolitains (QPM). (Voir sur le site www.polville.lyon.fr la liste et les caractéristiques des différents quartiers prioritaires de Lyon)

Plusieurs principes d'action guideront les projets

Mettre les personnes au centre

Dans les projets proposés, la prise en compte et la co-construction avec des habitants, grâce au partenariat avec les acteurs locaux, restent la priorité, avec pour objectifs de :

- 1/ Valoriser les identités et les cultures des habitants,
- 2/ Favoriser la rencontre, la mixité et le dialogue interculturel entre les habitants.e.s.
- 3/ Lutter contre les différentes formes de discriminations,
- 4/ Porter une attention aux différentes générations en proposant des projets impliquant les familles et l'intergénérationnel.
- 4/ Favoriser des projets d'inclusion des personnes habituellement plus éloignées des offres et lieux culturels ou invisibilisées par des processus sociaux.

Ancrer le projet sur un territoire

Cet objectif consiste notamment à répondre aux enjeux des Projets de Territoires des différents quartiers en mettant en place des approches de valorisation territoriale en mobilisant les ressources patrimoniales, culturelles et artistiques des quartiers en politique de la Ville.

Les projets de territoires sont consultables à ce lien :

<https://www.polville.lyon.fr/professionnels/espace-documentaire/convention-territoriale-de-lyon-20242030>

Un principe de coopération et de co-construction doit régir l'ensemble des actions

Parmi les éléments d'appréciation qui guideront l'arbitrage, la Ville de Lyon sera particulièrement attentive :

- au propos artistique et au processus de création,
- à la co-construction des projets et aux partenariats passés avec des acteurs du territoire concerné, parmi lesquels les structures culturelles signataires de la charte de coopération culturelle
- à la prise en compte des enjeux de transition écologique, de diversité et d'égalité femmes - hommes

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 24 novembre 2024.

Le service Coopération et développement culturels de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Lyon est à votre disposition pour vous accompagner dans cet appel à projet.

coopérationculturelle@mairie-lyon.fr

Nous vous transmettons, Madame, Monsieur, notre sincère considération.

Emmanuel GIRAUD

Conseiller municipal
délégué à l'éducation artistique
et culturelle et aux droits culturels



Jean-Luc GIRAULT

Adjoint au maire de Lyon
délégué aux actions citoyennes
et à la politique de la ville

